CONSEIL MUNICIPAL DU 29 MARS 2016 (COMPTE RENDU)

Appel nominal des membres 1
Désignation du secrétaire de séance 1
Approbation de compte-rendu du conseil municipal du 15 décembre 2015 1
Approbation du compte de gestion 2015 du budget assainissement 2
Approbation du compte administratif 2015 du budget assainissement 2
Approbation du compte de gestion 2015 du budget de la commune 3
Approbation du compte administratif 2015 du budget de la commune 3
Adoption de l'affectation du résultat pour le budget assainissement 4
Adoption de l'affectation du résultat pour le budget de la commune 5
Taux des taxes pour 2016 6
Adoption des tarifs 2016-2017 de l'accueil de loisirs 6
Budget prévisionnel de l'accueil de loisirs pour 2016 7
Création d'un poste d'agent territorial spécialisé des écoles maternelles de 1ère classe à temps non-complet 8
Création d'un poste d'adjoint administratif de 2ème classe à temps non complet 8
Information sur le budget de la caisse des écoles 9
Etude du SDEC – éclairage public et bilan énergie des bâtiments communaux 9
Demandes de subventions d'associations extérieures à la commune 10
Questions diverses. 10

Appel nominal des membres

Présents : Guy Rouchon, Pascale Tête (arrivée à 21h25), Mireille Fayard, Simone Lacoste, Roland Dardy, Jean Pierre Godefroy, Didier Gorius, Laurence Bourdier, Denis Turpinat, Thomas Marty, Jacqueline Peyrot.

Désignation du secrétaire de séance

Conformément aux dispositions de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités territoriales, le Conseil Municipal, réuni à la majorité de ses membres en exercice a désigné : *Thomas Marty*.

Approbation de compte-rendu - conseil municipal du 15 décembre 2015

Abstention ……0
Contre …….. 0
Pour …….. 10

Approbation du compte de gestion 2015 du budget assainissement

La présentation est effectuée par Lydie Rougier, secrétaire de mairie. Il est rappelé que le compte de gestion (présenté en annexe aux conseillers municipaux) constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur. Il doit être voté préalablement au compte administratif.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, APPROUVE à l'unanimité le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2015.

Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

Le résultat de l'exercice 2015 est de 8754.18 €. Le résultat de clôture de l'exercice 2015 reprenant les résultats de l'exercice précédent (2014) est de 139 322.35 €.

Abstention …… 0
Contre …….. 0
Pour ……..10

Approbation du compte administratif 2015 du budget assainissement

La présentation du compte administratif est effectuée par Lydie Rougier.

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
LIBELLE	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents
Résultats reportés		92 360,18		38 207,99		130 568,17
Opérations de l'exercice	15 959,65	19 536,69	3 069,87	8 247,01	19 029,52	27 783,70
TOTAUX	15 959,65	111 896,87	3 069,87	46 455,00	19 029,52	158 351,87
Résultats de clôture		95 937,22		43 385,13		139 322,35
Restes à réaliser						
TOTAUX CUMULES	15 959,65	111 896,87	3 069,87	46 455,00	19 029,52	158 351,87
Résultats définitifs		95 937,22		43 385,13		139 322,35

- Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;
- Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;
- Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Abstention ……0
Contre …….. 0
Pour ……..10

T. Marty pose la question de l'extension de la station et de la capacité à la financer au vu du compte administratif présenté. Le maire répond que la DDT a proposé l'extension de la deuxième lagune. Il faudra se rapprocher de la DDT pour avoir une idée du prix tout en sachant que la place manque sur le terrain. Le maire ajoute que le SATESE pourrait aussi effectuer dans l'avenir une exploration du réseau assez coûteuse pour déterminer certains

problèmes. Il ajoute enfin que le réseau sera rétrocédé à la Communauté d'agglomération d'ici 2020.

Approbation du compte de gestion 2015 du budget de la commune

La présentation est effectuée par Thomas Marty, adjoint au maire chargé des finances. Il est rappelé que le compte de gestion (présenté en annexe aux conseillers municipaux) constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur. Il doit être voté préalablement au compte administratif.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, APPROUVE à l'unanimité le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2015.

Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

Le résultat de l'exercice 2015 est de + 48 135,85 € en investissement et + 36 411,40 € en fonctionnement, soit un total positif de 84 547,25 €. En tenant compte des reports de 2014 (résultat 2014, affectation à l'investissement), le résultat de clôture de l'exercice 2015 est de 177 278,12 €.

Abstention ……0
Contre …….. 0
Pour …….. 10

Approbation du compte administratif 2015 du budget de la commune

T. Marty présente le compte administratif 2015. On retrouve bien la différence, en fonctionnement, entre les 205 008,58 (résultat 2014) et l'affectation à l'investissement de 111 456,82 € (investissement de l'exercice 2015) qui constitue donc le résultat reporté de 93 551,76 €. Les restes à réaliser en investissement correspondent essentiellement à la prévision d'achat du terrain et au projet de parc de jeux dans le parc de l'EHPAD. Le résultat de clôture en fonctionnement de l'exercice 2015 est de 129 963,16 €, soit moins qu'en 2014. Ce résultat pourrait et devrait être amélioré. T. Marty donne lecture des opérations présentées sous forme de tableau de synthèse.

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
LIBELLE	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents
Résultats reportés		93 551,76	820,89		820,89	93 551,76
Opérations de l'exercice	639 411,11	675 822,51	125 939,46	174 075,31	765 350,57	849 897,82
TOTAUX	639 411,11	769 374,27	126 760,35	174 075,31	766 171,46	943 449,58
Résultats de clôture		129 963,16		47 314,96		177 278,12
Restes à réaliser			79 078,41	3 777,00	79 078,41	3 777,00
TOTAUX CUMULES	639 411,11	769 374,27	205 838,76	177 852,31	845 249,87	947 226,58
Résultats définitifs		129 963,16	27 986,45			101 976,71

- Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à

nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;
- Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;
- Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Abstention ……0
Contre …….. 0
Pour ……10

Adoption de l'affectation du résultat pour le budget assainissement

Lydie Rougier donne lecture du projet d'affectation des résultats :

AFFECTATION DES RÉSULTATS BUDGET ASSAINISSEMENT

Le Conseil Municipal, après avoir entendu ce jour le compte administratif de l'exercice 2015,
Statuant sur l'affectation du résultat cumulé de fonctionnement,
Considérant les éléments suivants :

*** Pour mémoire :**
Résultat de fonctionnement antérieur reporté …… + 92 360.18
Résultat d'investissement antérieur reporté …… + 38 207.99

*** Solde d'exécution de la section d'investissement au 31 décembre 2015**
Solde d'exécution de l'exercice…… + 5 177.14
Résultat d'investissement antérieur reporté…… + 38 207.99

Solde d'exécution cumulé…… + 43 385.13

*** Reste à réaliser au 31 décembre 2015**
Sur dépense d'investissement …… 0
Sur recettes d'investissement…… 0

Solde net des restes à réaliser …… 0

*** Besoin de financement de la section d'investissement au 31 décembre 2015**
Rappel du solde d'exécution cumulé…… + 43 385.13
Rappel du solde net des restes à réaliser…… + 0

Besoin de financement … …..…….. + 43 385.13

*** Résultat de fonctionnement à affecter**
Résultat de l'exercice 2015…… + 3 577.04
Résultat de fonctionnement antérieur reporté…… + 92 360.18

Total à affecter… + 95 937.22

DÉCIDE d'affecter le résultat cumulé de la section de fonctionnement comme suit :

1) Couverture besoin de financement de la section d'investissement…….. …
2) Affectation complémentaire en "réserves" 0

Affectation en investissement 0

Abstention ……0
Contre …….. 0
Pour ……10

Adoption de l'affectation du résultat pour le budget de la commune

T. Marty donne lecture du projet d'affectation des résultats. Il insiste sur la présence des restes à réaliser en investissement qui couvrent bien entendu une bonne partie des besoins de financement à venir :

AFFECTATION DES RÉSULTATS BUDGET DE LA COMMUNE

Le Conseil Municipal, après avoir entendu ce jour le compte administratif de l'exercice 2015,
Statuant sur l'affectation du résultat cumulé de fonctionnement,
Considérant les éléments suivants :

*** Pour mémoire :**
Résultat de fonctionnement antérieur reporté ..... + 93 551.76
Résultat d'investissement antérieur reporté ..... - 820.89

*** Solde d'exécution de la section d'investissement au 31 décembre 2015**
Solde d'exécution de l'exercice..... + 48 135.85
Résultat d'investissement antérieur reporté..... - 820.89

Solde d'exécution cumulé..... 47 314.96

*** Reste à réaliser au 31 décembre 2015**
Sur dépense d'investissement ..... - 79 078.41
Sur recettes d'investissement..... 3 777.00

Solde net des restes à réaliser ..... - 75 301.41

*** Besoin de financement de la section d'investissement au 31 décembre 2015**
Rappel du solde d'exécution cumulé..... + 47 314.96
Rappel du solde net des restes à réaliser..... - 75 301.41

Besoin de financement ... . - 27 986.45

*** Résultat de fonctionnement à affecter**
Résultat de l'exercice 2015..... + 36 411.40
Résultat de fonctionnement antérieur reporté..... + 93 551.76

Total à affecter..... + 129 963.16

DÉCIDE d'affecter le résultat cumulé de la section de fonctionnement comme suit :

1) Couverture besoin de financement de la section d'investissement..... 27 986.45
2) Affectation complémentaire en "réserves"

Affectation en investissement 27 986.45

3) Reste disponible sur résultat de fonctionnement cumulé 101 976.71

Total affecté 129 963.16

Abstention 0
Contre 0
Pour 10

Taux des taxes pour 2016

La présentation est effectuée par T. Marty. La Commission des finances propose une évolution des taux actuels en tenant compte de l'ensemble des états fiscaux fournis par la DDFIP. Les taux actuels, votés en avril 2014 sont les suivants : 11,56% pour la taxe d'habitation ; 16,95% pour la taxe foncière sur le bâti ; 59,69% pour la taxe foncière sur les propriétés non bâties.

1) Les bases prévisionnelles de la taxe d'habitation se situent à 918 700 €, soit environ + 24 700 € par rapport à 2014 (884 200 €). L'évolution des bases rapporte donc à elle seule 0,1156 x 24 700 = 2855 €.
2) Les bases prévisionnelles de la taxe foncière sur le bâti (550 200 €) et de la taxe foncière sur le non bâti (43 700 €) n'évoluent guère (555000 et 43 700 €).

La commission finances propose donc de ne pas augmenter la taxe d'habitation mais de légèrement augmenter les deux autres taux, dans des proportions similaires à celles du budget 2014. Avec un produit fiscal de 224 465 € en 2015, porté à 226 360 à taux constants, on peut viser un produit attendu en 2016 de 235 000 € (moins en fait si on ne réévalue pas la taxe d'habitation). Ajain reste bien deçà du taux moyen pour la taxe d'habitation pour les communes creusoises de 500 à 1999 habitants (12,69%) et continuerait à avoir des taux d'impôt fonciers supérieurs en portant la taxe foncière sur le bâti à 17,59% (contre une moyenne de de 15,18%) et la taxe foncière sur le non bâti à 61,96% points pour la TFB (contre une moyenne de 57,24%). En moyenne, l'impact par foyer pourrait être, d'après l'estimation de la Commission finances, de 4,51 € pour la TFB et 1,25 € (TFNB).

D. Gorius explique que le but de la Commission des finances a été de proposé une hausse minime et qui concerne d'abord les taxes foncières, la taxe d'habitation pouvant être augmentée ultérieurement si besoin. Cette solution est préférable à une hausse importante et simultanée des trois taux. G. Rouchon et T. Marty évoquent les décisions à venir de la Communauté d'agglomération, qui va sans doute augmenter sa part en taxe d'habitation et du Département, en cours d'élaboration de son budget également. R. Dardy pense que ce sont surtout les agriculteurs qui vont payer cette hausse. M. Fayard lui répond que toutes les professions sont soumises à des hausses d'impôt. T. Marty répond à R. Dardy que les bases imposées, notamment en taxe foncière sur le non bâti, sont relativement faibles et ne concernent pas forcément directement l'activité agricole. S. Lacoste ajoute qu'une partie de la taxe foncière peut être demandée par les propriétaires de terrains aux fermiers.

Mr le maire demande au Conseil municipal de voter les trois taux suivants :

- Taxe d'habitation : 11,56
- Taxe foncière sur le bâti : 17,59%
- Taxe foncière sur le non bâti : 61,96 %

Abstention ……..2
Contre ……0
Pour ……8

Adoption des tarifs 2016-2017 de l'accueil de loisirs

Depuis septembre 2014 et la création de l'ALSH les tarifs n'ont pas été revus. En 2015, les sommes encaissées ont été de 7018 €. Pour ce qui est des facturations pour les

bénéficiaires des Pass temps libre (déduction de 2,5 € / demi-journée et 5 € journée complète), des factures à 0 € pour des journées (sans surcoût) ont été éditées. La proposition consiste à réévaluer les QF (quotients familiaux) les plus bas notamment et à augmenter légèrement chacun des tarifs (1/2 journée ou journée). Les tarifs proposés entreront en vigueur au 1er septembre 2016.

	Tarifs actuels		
	Tranche	**1/2 journée**	**Journée**
QF 1	0 à 710 €	3,5	5
QF 2	710,15 à 897 €	4	7
QF 3	897,15 à 1206 €	4,5	8
QF 4	Plus de 1206 €	5	9

	Proposition de tarifs pour 2016 - 2017		
	Tranche	**1/2 journée**	**Journée**
QF 1	de 0 à 600 €	3,5	6
QF 2	de 600,01 à 800 €	4	7
QF 3	de 800,01 à 1000 €	4,5	8
QF 4	de 1000,01 à 1200 €	5	9
QF 5	Plus de 1200 €	5,5	10

L'accueil de loisirs pouvant être fréquenté par des enfants non scolarisés à Ajain et / ou non domiciliés à Ajain, il est également nécessaire d'insérer un tarif hors commune en utilisant également les QF. Cela pourrait donner :

	Proposition de tarifs pour 2016 - 2017 (hors commune)		
	Tranche	**1/2 journée**	**Journée**
QF 1	de 0 à 600 €	4	7
QF 2	de 600,01 à 800 €	4,5	8
QF 3	de 800,01 à 1000 €	5	9
QF 4	de 1000,01 à 1200 €	5,5	10
QF 5	Plus de 1200 €	6	11

Abstention ……..0
Contre ……0
Pour ……11

Budget prévisionnel de l'accueil de loisirs pour 2016

La présentation est effectuée par L. Bourdier et T. Marty. Ce budget concerne les temps extrascolaire, les activités périscolaires et la garderie. Le budget prévisionnel présenté au conseil municipal du 26 mars 2015 s'équilibrait à 96770 € avec une part communale d'environ 63%. Pour information, il reste à percevoir pour l'exercice 2015 : PSO (prestation de service ordinaire) ALSH : 2 267,45 € et PSEJ (prestation de service contrat enfance / jeunesse) : 16 849,72 € (total de 19 117,17 €). Compte tenu justement des décalages

dans le versement des prestations de la CAF, le budget présenté en 2016 est plus réaliste et tient compte d'au moins une année pleine d'exercice. Il intègre les modifications dans les recrutements et plannings des agents votées lors du conseil municipal du 15 décembre dernier. Il tient compte aussi d'un aménagement des TAP : 1 groupe en moins en maternelle, plus du tout d'intervenants extérieurs en Maternelle. L. Bourdier précise que les horaires des TAP ne changeront pas. Le budget présenté pour 2016 laisse apparaître un reste à charge pour la commune de 47%, plus conforme à l'exercice réel car tenant compte de l'ensemble des prestations CAF prévisibles. Le budget s'établit donc à 108 418,65 €. L. Bourdier précise que la part PSEJ en recettes sera versée à raison de 70% plus 30% basé sur la fréquentation.

Dépenses

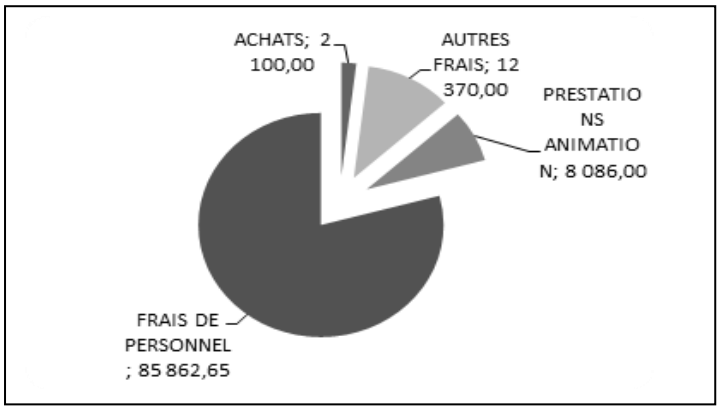

Recettes

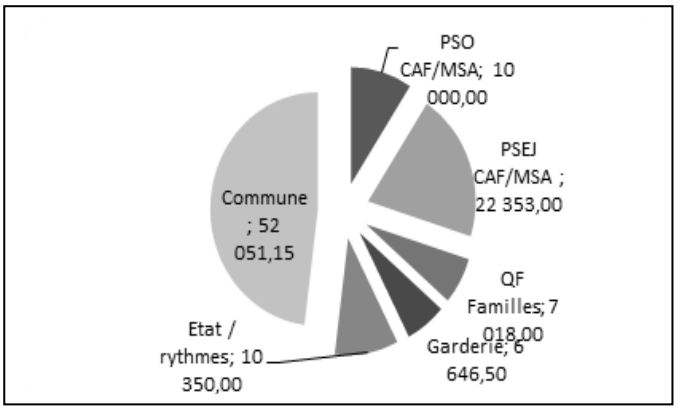

Création d'un poste d'agent territorial spécialisé des écoles maternelles de 1ère classe à temps non-complet

Ajourné. Le maire indique qu'il faut attendre d'en savoir plus sur les effectifs à la rentrée, notamment en Maternelle, pour avoir les détails nécessaires à la création de ce poste.

Création d'un poste d'adjoint administratif de 2ème classe à temps non complet

Le maire rappelle que le conseil du 15 décembre dernier avait proposé de « *délimiter un volume horaire de contrat qui sera testé jusqu'en mai et permettra de se faire une idée juste de l'offre d'emploi qui sera alors publiée* ». Ce volume de 18h (24 h auparavant) est réalisé les mercredis et vendredis. Compte tenu des temps partiels accordés, les deux agents titulaires exercent 8 journées de travail. Les 18h du troisième poste en génèrent 2.

L. Bourdier indique que La Poste propose une aide pour financier un poste à hauteur de 20h / mois en cas de passage au statut d'agence postale. D. Gorius répond qu'il ne faut pas céder à la tentation d'abandonner le statut de service public actuellement dévolu à La Poste et que la création d'un poste au secrétariat de mairie est pour l'instant un problème indépendant. G. Rouchon précise que le sujet sera évoqué en questions diverses ce soir.

☛Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la loi du 26 janvier 1984, modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu le Décret 2006-1690 du 22 décembre 2006 portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints administratifs.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de créer un poste à temps d'adjoint administratif de 2ème classe à temps non complet pour 18 heures hebdomadaires à compter du 1er juin 2016.

Abstention ……..0
Contre ……0
Pour ……11

Information sur le budget de la caisse des écoles

T. Marty rappelle que lors du conseil municipal du 15 décembre dernier a été votée une décision modificative du budget municipal à hauteur de 12250 € 12 250 € (du compte – dépenses imprévues 022 – sur le compte subvention 6574 – subvention caisse des écoles) afin de permettre à la Caisse des écoles de clore l'exercice 2015.

Une étude a été menée pour connaître l'évolution du budget de la caisse des écoles en fonction du nombre de repas supplémentaire et du changement de fournisseur. Les résultats sont les suivants :

	Nombre de repas	Dépenses alimentaires (compte 60623)	GDA	Coop	Ecomarché	Boulangers	Coût / repas
2014	11369	19576	8001,8	3327,32	7360,7	886,18	1,72
2015	13991	24867	7456,09	14383,49	1899,32	1128,1	1,78

Certes, le coût du repas moyen subit une augmentation de 6 centimes en un an mais ce sont surtout les 2700 repas supplémentaires qui ont un coût à amortir (L. Bourdier précise que 1300 repas sont liés aux mercredis et aux vacances et 1400 aux autres jours de la semaine scolaire). Après consultation de la DDFIP, décision a été prise de ne plus reverser les salaires vers la caisse des écoles (et donc qu'ils soient entièrement pris en charge par le budget principal de la commune). Ceci a été partiellement appliqué en cette fin d'année en annulant un mandat. Cette piste, ainsi que le statut de la caisse des écoles, sera revu lors du prochain C.A de la structure.

Etude du SDEC – éclairage public et bilan énergie des bâtiments communaux

Deux diagnostics sont demandés au SDEC :

- L'un concerne l'état de l'éclairage public
- L'autre le bilan énergétique des bâtiments communaux

Le SDEC demande une délibération du Conseil municipal afin de réaliser cette étude gratuite. D. Gorius indique qu'une délibération du SDEC est nécessaire parce que l'on fait partie de la Communauté d'agglomération et que T. Paris est normalement chargé, à ce titre, de ce type d'études.

JP. Godefroy indique qu'il a demandé au SDEC de pouvoir organiser une réunion publique sur les énergies renouvelables pour les particuliers.

Demandes de subventions d'associations extérieures à la commune

G. Rouchon en donne une lecture rapide. T. Marty préparera un tableau en vue du vote du budget primitif le 12 avril prochain.

Questions diverses.

M. Raymond a informé Mr le maire par courrier que l'agenda municipal était arrivé trop tard, fin janvier.

Mr le maire informe le Conseil municipal des études et devis en cours : ménage des locaux, mise aux normes de l'ascenseur de la mairie.

L. Rivière (ONF) a communiqué un modèle d'arrêté sur les dépôts de bois. La commission des travaux va envisager son utilité pour la commune.

Une demande d'aide financière pour passer un BAFA a été adressée à la mairie. Le Conseil municipal ne peut y répondre favorablement.

Mr le maire informe le Conseil municipal de la réduction de 22h à 17h30 des heures d'ouverture du bureau de poste. Celui-ci sera désormais ouvert de 13h30 à 17h sur 5 jours. La Poste estime le travail réel à effectuer sur ce bureau à 4h par semaine. La proposition de passage en Agence Postale consiste à financer des travaux si le bureau est annexé à une autre activité. Aucune suite n'est donnée.

Mr le maire indique que le Tour de Creuse passera par Ajain le 11 août 2016. 20 signaleurs sont nécessaires. Plus d'informations sur le site de la mairie ajain.fr. Se signaler avant le 15 avril si possible.

Mr le maire informe d'un courrier d'Orange signalant la prochaine suppression de la cabine téléphonique du bourg. Le Conseil municipal décide d'accepter cette suppression si elle est confirmée par Orange.

Mr le maire informe que Virgnie Branger a été reçu au concours d'ATSEM. Le Conseil municipal lui adresse ses félicitations.